

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2010

SERVICE CIVIQUE - (n° 2269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 72 Rect.

présenté par

Mme Marland-Militello, M. Decool, M. Dord, M. Grall, M. Lazaro, M. Luca,
M. Christian Ménard, M. Poisson, M. Salles et M. Souchet

ARTICLE 4

À l'alinéa 95, substituer aux mots :

« au deuxième alinéa »,

les mots :

« par le présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. L'agrément est mentionné dès l'article L. 120-1 A.